



syndicat mixte des transports en commun

Année scolaire 2023/2024

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SNCF
DES ELEVES INTERNES DANS LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

à remplir et à retourner au :

Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort

Jonxion 1 – 1, Avenue de la Gare TGV – CS 30602

90400 MEROUX-MOVAL

ou par mail à contact@smtc90.fr

ELEVE

Nom: Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

CP : Ville :

☎ : @ :

Etablissement fréquenté en 2023/2024 :

Classe fréquentée en 2023/2024 :

Nom complet de l'option réalisée :

TRAJET

De :

A :

Via :

Par conséquent, en faisant le choix de la prise en charge SNCF par le SMTC, j'accepte la fin de la gratuité des 2 trajets en bus par jour sur le réseau Optymo.

« Lu et approuvé »

Date et signature du représentant légal :

**Cachet du Syndicat Mixte des Transports en
Commun du Territoire de Belfort**

Cachet de l'Etablissement Scolaire

NOTICE À LIRE IMPÉRATIVEMENT AU VERSO

Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@territoiredenergie90.fr



syndicat mixte des transports en commun

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE SNCF
DES ELEVES INTERNES DANS LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

<input type="checkbox"/> Trimestre 1 de septembre à décembre	<input type="checkbox"/> Trimestre 2 de janvier à mars	<input type="checkbox"/> Trimestre 3 d'avril à la fin d'année scolaire
---	---	---

ELEVE

Nom: Prénom :

Date et lieu de naissance :

REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE

Nom: Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

CP : Ville :

REMBOURSEMENT

Période du..... au

Nombre de billets transmis : Montant à rembourser :

Pièces à joindre à ce dossier

- Certificat de scolarité (pour une 1^{ère} demande)
- Billets de train
(devant obligatoirement contenir le nom et prénom de l'élève, la date du transport, le trajet réalisé)
- RIB
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du représentant légal

Tout dossier incomplet sera refusé. Seuls les billets de train nominatifs transmis seront remboursés.

Date :

Signature du représentant légal de l'élève

A REMPLIR PAR LE SMTC

Montant remboursé : Nombre de billets :

Mandat émis le :

NOTICE

Pour la demande de prise en charge des frais de transport scolaire SNCF

Les élèves domiciliés dans le Territoire de Belfort et scolarisés, en internat, en dehors du département et dans la Région Bourgogne Franche-Comté, peuvent bénéficier du remboursement de leurs billets de train TER nécessaires pour se rendre dans leurs établissements scolaires.

Cette prise en charge est accordée à condition que l'option réalisée ne soit pas étudiée sur le Territoire de Belfort.

Avec une volonté de simplifier au maximum les démarches des familles, le SMTC met en place la procédure ci-dessous :

- 1/ Compléter et signer le formulaire de demande de prise charge des frais de transport SNCF (***tous les champs sont obligatoires, tout dossier incomplet sera refusé et retourné à la famille***).
- 2/ Faire viser le formulaire à l'établissement scolaire de l'élève (le cachet de ce dernier faisant foi).
- 3/ Renvoyer la demande dûment complétée et signée au SMTC par mail ou par voie postale.

Pour la demande de remboursement des billets de train

A l'issue de chaque trimestre du calendrier scolaire, les dossiers de demande de remboursement devront être transmis par voie postale ou déposés au SMTC situé à la Jonxion 1 – 1, Avenue de la Gare TGV – CS 30602 – 90400 MEROUX-MOVAL.

Le SMTC participe à hauteur d'un aller-retour par semaine sur présentation des billets de train qui doivent impérativement contenir le nom et prénom de l'élève, la date du transport et le trajet réalisé. Lors de la première demande, un certificat de scolarité devra impérativement être transmis.

Cette participation financière est valable uniquement sur les TER.

Pour tous renseignements, merci de contacter le SMTC au 03 84 90 99 25.



syndicat mixte des transports en commun

PARTIE RESERVE AU SMTC

Trimestre	Nombre de billets	Montant remboursé
1 ^{er} trimestre De septembre à décembre		
2 ^{ème} trimestre De janvier à mars		
3 ^{ème} trimestre De avril à la fin d'année scolaire		
Total année scolaire 2023/2024		